



# Rapport 2°21

## ESG et transition énergétique

exercice clos au 31/12/2020

# Plan

- ▶ Présentation de la CAVP
- ▶ Présentation de la démarche
- ▶ Démarche quantitative & résultats
- ▶ Démarche qualitative & thématiques propres
- ▶ Coopérations / partages d'expériences

Annexe 1 : la Charte d'investisseur responsable

## La CAVP

- ▶ Créée en 1948, la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP) est l'une des dix sections professionnelles de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL).
- ▶ Administrée par un collège de 20 pharmaciens libéraux élus pour six ans.
- ▶ Gère administrativement, sous le contrôle et la tutelle de l'État -pour le compte de la CNAVPL- le régime de retraite de base.
- ▶ Gère financièrement et administrativement les régimes obligatoires de **prévoyance** et de **retraite complémentaire** :
  - le régime invalidité-décès,
  - le **régime complémentaire par répartition**,
  - le **régime complémentaire par capitalisation**,
  - le régime des prestations complémentaires de vieillesse à destination des pharmaciens biologistes.

Pour un montant total de 9 milliards d'euros de réserves et provisions techniques.

- ▶ Pour le compte de 61 000 affiliés (30 000 cotisants, 25 000 allocataires et 6 000 ayants droit).

## Article 173 : démarche de la CAVP

- ▶ L'article 173 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte étend le champ d'application de l'article 224 de la loi Grenelle II aux investisseurs institutionnels français en demandant à ces derniers de décrire et de rendre publique la manière dont sont appréhendés dans leur politique d'investissement les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et relatifs à la Gouvernance).
- ▶ Il est également demandé aux investisseurs institutionnels de définir les modalités de prise en compte des risques climatiques et de participation aux objectifs fixés par les COP21 et COP22 de limitation du réchauffement climatique à 2°C et de baisse des émissions de CO<sub>2</sub>.
- ▶ Le décret d'application n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 précise les modalités de mise en œuvre de cet article avec des implications différentes pour les investisseurs selon la taille de leur bilan (inférieur ou supérieur à 500 millions d'euros).

## Article 173 : démarche de la CAVP

- ▶ À cette fin, la CAVP affirme sa volonté de s'engager dans une démarche progressive et durable visant à intégrer les éléments extra-financiers (critères ESG, mesures de l'exposition au risque climatique et prise en compte des objectifs de la transition énergétique) dans sa stratégie d'investissement et de gestion des risques.
- ▶ Pour ce faire, la CAVP est accompagnée par la société de conseil Amadeis, principalement sur la partie quantitative. En 2020, les reportings ont été refondus, tant au niveau de l'analyse globale du portefeuille que de l'analyse des fonds détenus par la CAVP. Les résultats présentés dans ce reporting proviennent des calculs effectués par Amadeis à partir, le plus souvent, de données provenant de MSCI.

## Article 173 : démarche de la CAVP / Charte d'investisseur responsable

- ▶ **Le premier travail a été d'élaborer une Charte d'investisseur responsable, partagée par tous.**
- ▶ Pour ce faire, l'équipe en charge du sujet a fait évoluer la réflexion par cercles concentriques (Direction financière, Direction générale, Commission financière, puis Conseil d'administration) avec une appropriation et un agrément requis à chaque étape.
- ▶ Le résultat est une approbation à l'unanimité du Conseil d'administration de la Charte d'investisseur responsable de la CAVP, le 18 Juin 2017.
- ▶ La Charte est annexée au présent document (Annexe 1).
- ▶ Une première analyse a été faite sur le portefeuille d'actions en direct au 31/12/2016.

## Article 173 : démarche de la CAVP / Analyse du portefeuille

► **Le second travail consiste à analyser le portefeuille et, par la suite, à l'améliorer d'un point de vue ESG-Climat sans nuire à la performance financière** qui reste le premier objectif.

**Ces analyses et ces améliorations portent sur deux axes :**

- un **axe quantitatif** afin de pouvoir analyser la majeure partie du portefeuille existant de la manière la plus juste possible, soulever les problèmes principaux, engager le dialogue avec les sociétés de gestion ou les entreprises. Au préalable, il est impératif d'avoir des données « propres » et une méthodologie de calcul permettant de comparer les fonds entre eux dans le cadre d'un portefeuille complexe, tant par sa structure que par la diversité des sous-jacents.
- un **axe qualitatif** consistant à travailler avec les sociétés de gestion et, par leur intermédiaire, avec les entreprises, afin d'étudier les solutions déjà mises en place ou à venir pour améliorer leur responsabilité sociale et/ou leur empreinte carbone. Le dialogue avec les entreprises peut avoir lieu tant au niveau du risque qu'au niveau des opportunités que cette nouvelle sensibilité des clients de l'entreprise peut engendrer. Ce dialogue sensibilisera également à ces questions les entreprises / sociétés de gestion les moins avancées sur ce sujet.

## Article 173 : démarche de la CAVP / Axe quantitatif

### Problématiques de l'axe quantitatif

#### ► une structure complexe

- investissement dans 155 fonds dont 96 « transparisés », soit 64 570 lignes vues par transparence,
- dans toutes les classes d'actifs,
- à la fois pour des valeurs cotées et non cotées,
- à la fois pour des actions, des obligations et des produits dérivés,
- à la fois pour des valeurs émises par des entreprises et par des États.

#### ► des données hétérogènes

Une solution aurait pu être de partir des données ESG de chaque fonds. Cependant, ces reportings ESG issus des diverses sociétés de gestion sont difficilement comparables et agrégables : quelles sont les hypothèses qui ont été prises dans chaque reporting ? Quels paramètres ces reportings suivent-ils ? Comment telle ou telle information est elle traitée ?

**la CAVP a opté pour une autre solution =>**

## Article 173 : démarche de la CAVP / Choix réalisés

- ▶ **La solution Ampère répond à la problématique d'agrégation de fonds divers et variés et constitue aujourd'hui une norme de place** : cette solution permet d'analyser l'ensemble de l'actif de la CAVP par transparence sur une base trimestrielle. Les données, réparties sur 131 champs, sont retravaillées par le dépositaire afin qu'elles soient cohérentes. Aucun champ n'a de connotation ESG-Climat à ce jour.
- ▶ La solution trouvée consiste à enrichir le fichier Ampère de données ESG-Climat au travers de la **création d'un fichier Ampère Augmenté**, avec les choix suivants :
  - utiliser des indicateurs identiques pour les actions et les obligations d'une même entreprise,
  - privilégier les indicateurs en fonction du chiffre d'affaires et non de la valeur d'entreprise,
  - ne pas prendre en compte des produits dérivés ni les titres non cotés.
- ▶ Ces données peuvent ensuite être exploitées de diverses manières et permettent notamment :
  - ⇒ **de créer des reportings similaires pour chaque fonds du portefeuille en utilisant la même méthodologie et les mêmes données,**
  - ⇒ d'enrichir, sur la base de ces reportings, **les échanges avec les sociétés de gestion sur les questions ESG-Climat** (détection des entreprises qui pourraient poser problème, engagement du dialogue par la suite, etc....).

## Article 173 : démarche de la CAVP / axe quantitatif

### ► Périimètre cible

- Portefeuille au 30 septembre 2020.
- Analyse du portefeuille actions et obligations détenues en direct ou via des fonds.

### ► Périimètre analysé

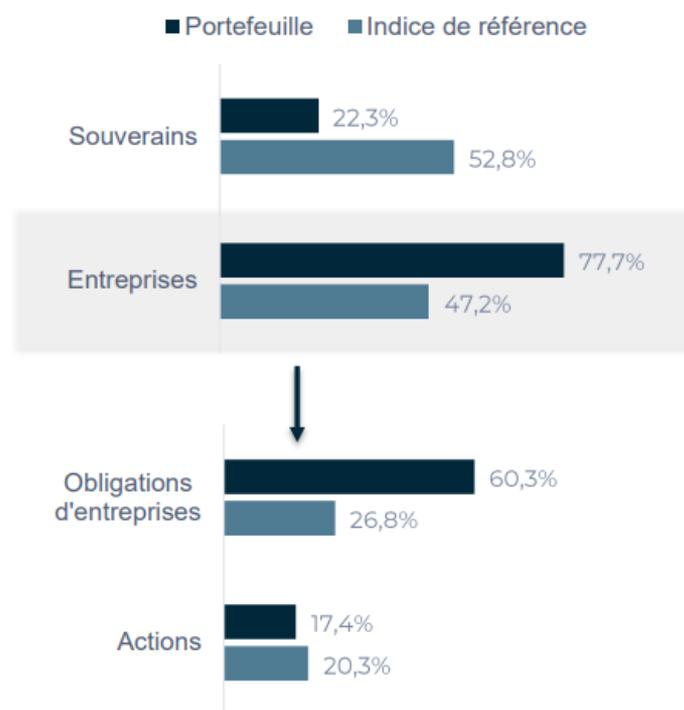
- 90,41 % des encours consolidés hors immobilier détenu en direct et fonds monétaires sont vus par transparence.
- Périimètre d'analyse de 85,8 % (en excluant liquidités, actifs réels et produits dérivés).
- 96,9% de ces lignes ont été analysées.
- Soit une analyse de 83,20 % du portefeuille de la CAVP, hors immobilier détenu en direct et fonds monétaires (+6,54 points par rapport à 2019).

**=> Une forte augmentation de la couverture due à l'augmentation des données extra-financières fournies par les entreprises et à une meilleure modélisation des émissions carbone qui ne sont par fournies.**

# Article 173 : démarche de la CAVP / axe quantitatif

## Grandes caractéristiques du portefeuille.....

Allocation d'actifs du périmètre couvert



*Souverains : incluent les institutions étatiques, territoriales et supranationales*

Compte tenu de leurs caractéristiques différentes, on distingue dans toute l'analyse les **émetteurs entreprises** des **émetteurs souverains**.

**Le périmètre couvert présente plusieurs biais par rapport à son indice de référence :**

- Surexposition aux émetteurs entreprises provenant de la poche obligataire
- Au sein de la poche entreprises :
  - Surexposition au secteur financier (+9,0%)
  - Sous-exposition aux secteurs de l'industrie, de la santé et des matériaux.
  - Surexposition à la France et aux Etats-Unis ,
  - Sous-exposition à l'Allemagne.
- Au sein de la poche souverains :
  - Surexposition à la France et aux Etats-Unis (pays absent de l'indice de référence),
  - Sous-exposition à l'Italie et à l'Allemagne.

.....qui induisent plusieurs biais dans les résultats, notamment pour l'analyse Climat.

# Article 173 : résultats analyse ESG

## Analyse consolidée

### Au niveau du portefeuille (périmètre couvert) :

- **Le portefeuille est noté A, en ligne avec son indice.** Les répartitions des notes sont assez proches, même si on note une proportion de CC et B plus importante au sein du portefeuille.
- **Le score ESG du portefeuille est légèrement supérieur à celui de son indice** (6,6 contre 6,4). Si le score du pilier E est de 6,6 contre 5,4 pour l'indice, les deux piliers S et G sont quant à eux en dessous (respectivement 5,5 et 5,3 contre 6,4 et 5,3).
- Corrigé de la surpondération en entreprises, **le score ESG de l'indice consolidé ajusté est légèrement supérieur à celui du portefeuille.** Sur chacun des piliers, l'écart entre le portefeuille et l'indice ajusté est plus faible. Le score E reste supérieur (6,6 contre 6,0).

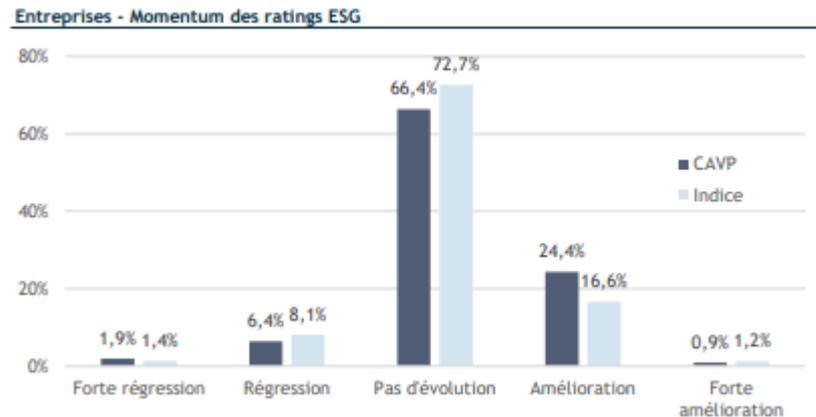
### Au niveau des poches :

- Le rating ESG global des deux poches (A) est en ligne avec celui de leurs indices respectifs.
- Le poids des meilleures notations (entre AAA et A) au sein de la poche entreprises est similaire à l'indice, mais on relève une proportion plus faible de notations AAA.
- **Les deux poches disposent d'un score E supérieur à leur indice.** A l'inverse, les scores S et G des poches sont en dessous des scores de leur indice, ce qui s'explique pour la poche entreprises par la surexposition au secteur financier et la sélection au sein de ce secteur, et pour la poche souverains, la sous-exposition à l'Allemagne et aux Pays-Bas qui disposent de bonnes notes sur ces piliers.

	Actifs		Répartition des ratings						Rating (AAA - CCC) et scores ESG (0-10)						
	M€	%	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Rating	Δ 1 an	ESG	Δ 1 an	E	S
<b>Portefeuille consolidé</b>	<b>6 691,5</b>	<b>100,0%</b>							<b>A</b>	<b>-</b>	<b>6,6</b>	<b>-</b>	<b>6,6</b>	<b>5,5</b>	<b>5,3</b>
Indice consolidé									A	-	6,4	-	5,4	6,4	6,1
Indice consolidé (ajusté de l'allocation)									A	-	6,7	-	6,0	5,7	5,5
<b>Entreprises</b>	<b>5 198,4</b>	<b>77,7%</b>							<b>A</b>	<b>-</b>	<b>6,8</b>	<b>-</b>	<b>7,1</b>	<b>5,0</b>	<b>4,9</b>
Indice entreprises		47,2%							A	-	6,9	-	6,5	5,2	5,1
<b>Souverains</b>	<b>1 493,1</b>	<b>22,3%</b>							<b>A</b>	<b>-</b>	<b>5,8</b>	<b>-</b>	<b>4,5</b>	<b>7,4</b>	<b>6,7</b>
Indice souverains		52,8%							A	-	5,9	-	4,2	7,5	6,9

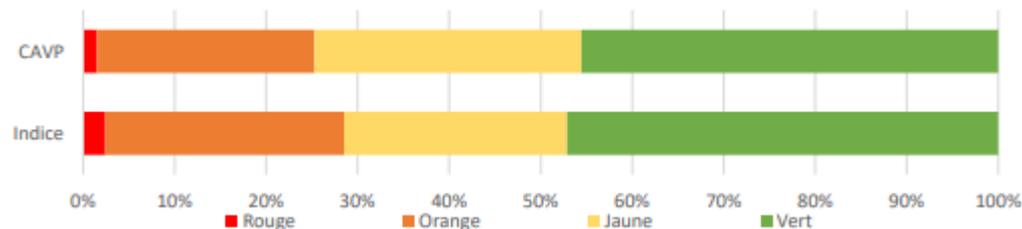
## Article 173 : évolution du portefeuille et controverses

- Un portefeuille en amélioration en absolu et par rapport à son indice



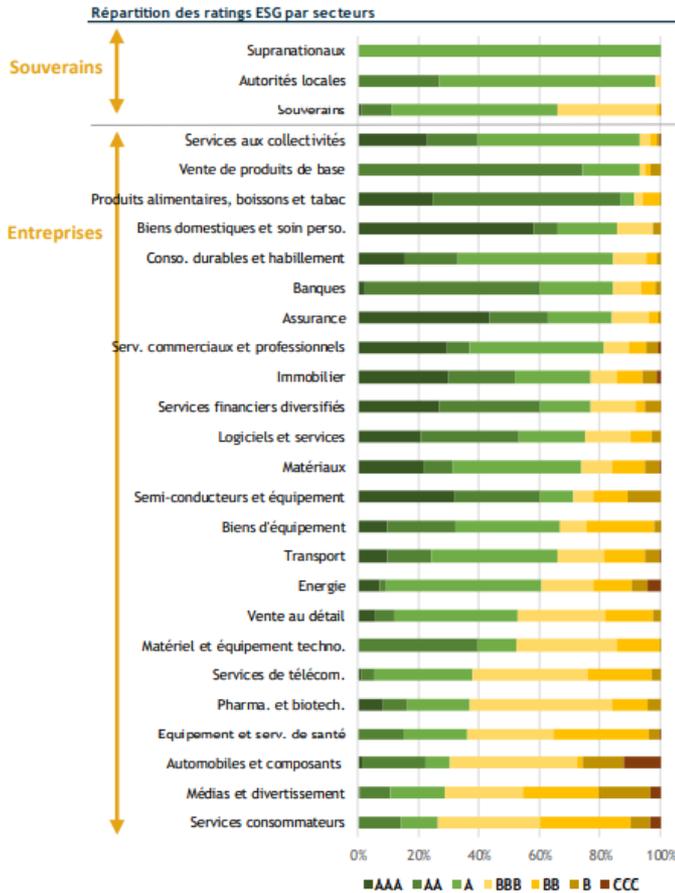
- Moins de controverses majeures sur les entreprises détenues par la CAVP

Répartition des controverses par niveau de gravité  
(rouge : controverse majeure, vert : controverse mineure)



# Article 173 : et quelques autres résultats analyse ESG

## Analyse par secteur



### Poche souverains

- Un tiers de la poche souverains est noté BBB. Ce résultat s'explique par l'exposition aux **pays périphériques** (Espagne, Italie, Portugal), et dans un moindre mesure à certains **pays émergents** comme la Pologne, le Brésil, ou d'autres pays d'Amérique latine.

### Poche entreprises

- Au sein des **secteurs financiers** et de certains secteurs de la **consommation** (produits alimentaires et biens domestiques notamment), la très grande majorité des entreprises en portefeuille est bien notée (entre AAA et A). Parmi ces émetteurs notés AAA, on relève notamment **L'Oréal**, **Danone**, ou encore des groupes énergétiques disposant d'une bonne exposition aux énergies renouvelables (**Enel**, **Iberdrola**). A part **Natixis**, aucune banque française ne dispose de la meilleure note ce qui explique la très faible proportion de AAA au sein du secteur bancaire.
- A l'inverse certaines secteurs disposent d'une répartition des notes moins favorables. Le **secteur automobile** est par exemple pénalisé par l'exposition à **Volkswagen** (CCC) et **Nissan** (CCC).
- Au sein du secteur des **services aux consommateurs**, ce sont notamment les émetteurs **Carnival Corporation** (CCC, présents dans plusieurs fonds d'obligations à haut rendement) et **New Oriental Education & Technology Group** (B, présent dans un fonds dédié actions) qui pèsent sur la répartition des notes.
- En ce qui concerne le secteur des **médias et divertissements**, plusieurs acteurs américains comme **Dish Network**, **Altice USA** ou **Charter Communications**, investis au travers de fonds d'obligations à haut rendement, disposent des pires notes attribuées par MSCI ESG Research (CCC ou B).

# Article 173 : et quelques autres résultats analyse ESG

## Pilier Environnemental

Ce slide présente certaines métriques utilisées pour calculer le score du pilier Environnemental des entreprises :

- **La poche se positionne très favorablement en ce qui concerne les sujets liés à l'eau.** Le pourcentage des actifs localisés en zone de stress hydrique est en-deçà de celui de l'indice. De même, l'intensité de consommation d'eau et de prélèvement d'eau sont plus faibles que celles de l'indice sur les trois dernières années, même si on note une légère tendance à la hausse pour ce qui concerne le prélèvement. Le score « stress hydrique » est donc plus élevé pour le portefeuille.
- **La poche présente à l'inverse plus d'activités localisées au sein d'écosystèmes fragiles que son indice.** Ce résultat s'explique en partie par la surexposition du portefeuille à certaines sociétés américaines, notamment financières.
- La poche affiche un poids plus faible d'entreprises effectuant des efforts significatifs pour utiliser de l'énergie propre, notamment à cause de la sous pondération de la banque allemande KfW.

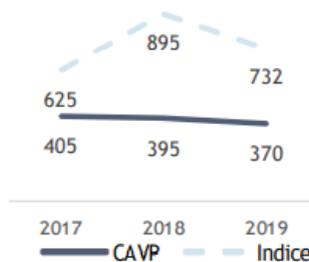
Score "Stress hydrique" (0 - 10)		
CAVP	8,18	Indice
		7,87

Actifs localisés en zone de stress hydrique		
CAVP	17,4%	Indice
		24,5%

Score "Biodiversité et utilisation des sols" (0 - 10)		
CAVP	6,91	Indice
		6,65

Activités localisées au sein d'écosystèmes fragiles		
CAVP	51,7%	Indice
		41,1%

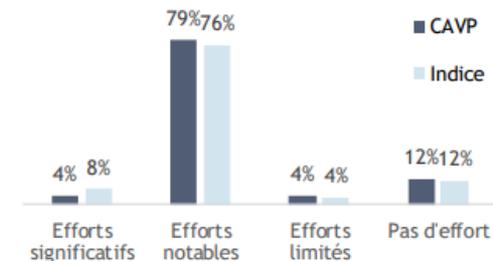
Intensité de consommation d'eau  
(m<sup>3</sup> / Mln de chiffre d'affaires \$)



Intensité de prélèvement d'eau  
(K m<sup>3</sup> / Mln de chiffre d'affaires \$)



Efforts pour utiliser de l'énergie propre



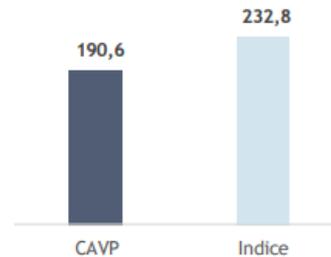
# Article 173 : et quelques autres résultats analyse ESG

## Pilier Social

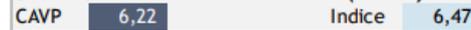
Ce slide présente certaines métriques utilisées pour calculer le score du pilier Social des entreprises :

- En termes d'écart de salaires entre le PDG et le salaire moyen de l'entreprise, les résultats sont très favorables pour la poche en comparaison de son indice.
- Les scores « Satisfaction des employés » et « Santé et sécurité au travail » de la poche sont en ligne avec l'indice.
- Le score « Protection des clients bancaires » est très en-dessous de la moyenne. Parmi les entreprises en portefeuille, ce sont les banques américaines et britanniques les moins bien notées. Celui-ci représente une part importante de la notation du secteur financier, ce qui a donc une incidence sur la notation globale du portefeuille.
- Seulement 20% de la poche dispose d'au moins 30% de femmes au sein des instances de contrôle. Parmi les principales positions du portefeuille, très peu d'entreprises vérifient ce critère, notamment parmi les financières.

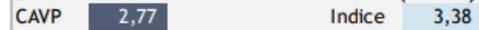
Ratio entre le salaire du PDG et le salaire moyen de l'entreprise



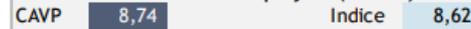
Score "Santé et sécurité au travail" (0 - 10)



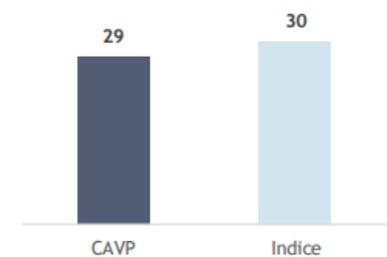
Score "Protection des clients bancaires" (0 - 10)



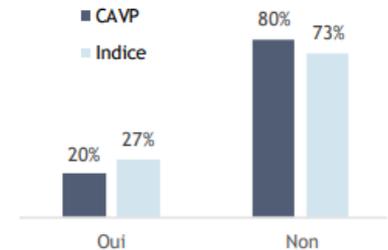
Score "Satisfaction des employés" (0 - 10)



Formation professionnelle (nombre d'heures par an et par employé)



Présence d'au moins 30% de femmes au CA ou Conseil de surveillance



# Article 173 : et quelques autres résultats analyse ESG

## Pilier Gouvernance

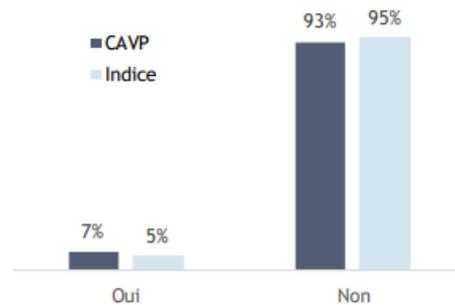
**Ce slide présente certaines métriques utilisées pour calculer le score du pilier Gouvernance des entreprises :**

- En ce qui concerne l'**indépendance des conseils d'administration**, même si les résultats de la poche sont comparables à ceux de l'indice, les résultats montrent une forte marge de progression. Ce résultat s'explique notamment par la très forte exposition aux grandes sociétés financières françaises au sein de la poche, alors que, parmi elles, seuls Natixis et Axa vérifient ce critère d'indépendance.
- Le score « **Transparence fiscale** » est en ligne avec l'indice. On relève cependant parmi les principales lignes des scores juste autour de la moyenne (par exemple BPCE, noté 4 du fait notamment d'une controverse sur ce sujet). A l'inverse la Banque Postale ou Orange se distinguent avec des scores respectifs de 10 et 8.
- Le score de « **Gestion de l'entreprise** » de la poche est en-dessous de celui de l'indice. Si BNP Paribas, un des premiers poids de la poche, est très bien noté (9), Crédit Agricole (2,1) ou encore la Banque Postale (3,6), pèsent sur le résultat de la poche du fait de leur structure actionnariale.

Score "Transparence fiscale" (0 - 10)	
CAVP	6,73
Indice	6,76

Score "Comptabilité" (0 - 10)	
CAVP	9,53
Indice	9,45

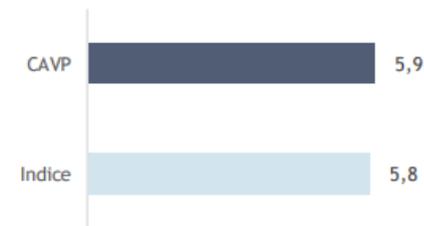
### Indépendance des Conseils d'administration



*Indépendance : au moins 50% d'administrateurs sans lien avec la direction de l'entreprise*

Score "Gestion de l'entreprise" (0 - 10)	
CAVP	6,52
Indice	7,27

### Durée du mandat du PDG en exercice (années)



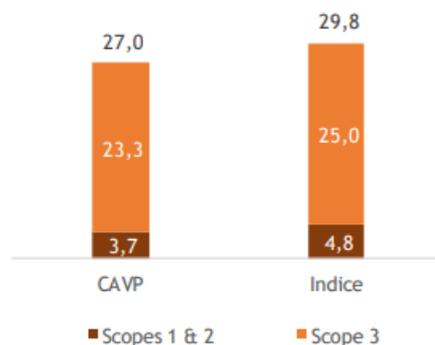
# Article 173 : résultats analyse Climat

## Analyse Carbone (1/6) – Emissions carbone consolidées

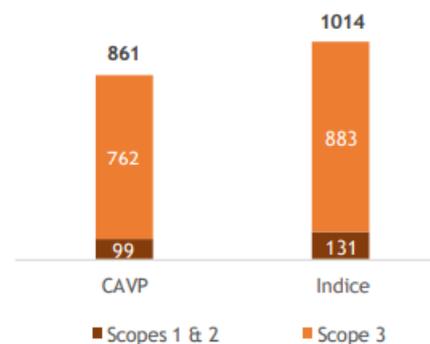
Deux métriques d'émissions carbone consolidées concernant l'année 2019 sont présentées : une métrique absolue, le volume d'émissions et une métrique d'intensité, calculée comme le volume d'émissions par unité de chiffre d'affaires.

- Pour chacune de ces deux métriques, la distinction est faite entre les **scopes 1 & 2**, qui correspond aux émissions directes de l'entreprise et émissions indirectes issues de la production de l'énergie utilisée par l'entreprise, et le **scope 3** qui rassemble les autres émissions indirectes en aval et en amont de l'activité de l'entreprise.
- **Le portefeuille présente des métriques carbone plus favorables que celles de son indice.** Concernant les **volumes d'émissions**, le portefeuille émet 27,0 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit une **réduction de 10% par rapport à son indice** (29,8 millions de tonnes). Le scope 3 représente la majorité des émissions (23,3 millions de tonnes contre 25,0 pour son indice), soit 86% du volume d'émissions total du portefeuille. A exposition égale (3,2%), le secteur de l'énergie, principal contributeur du scope 3, émet un volume moindre au sein du portefeuille qu'au sein de l'indice. En effet, le portefeuille sous-pondère certains titres parmi les plus gros émetteurs comme **Royal Dutch Shell** (576 millions de tonnes).
- En termes d'**intensité carbone**, le portefeuille présente une réduction de 15% par rapport à l'indice, soit 861 de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million de dollar de chiffre d'affaires contre 1 014 pour son indice. Le scope 3 est également le principal poste d'émission, avec le secteur de l'énergie étant le plus gros contributeur, suivi par celui de l'automobile.

**Volume d'émissions carbone**  
(Mln de tonnes equ. CO<sub>2</sub>)



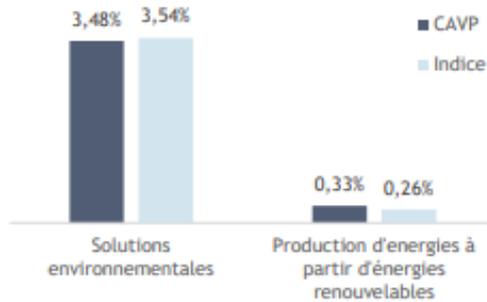
**Intensité carbone pondérée**  
(tonnes equ. CO<sub>2</sub> / Mln de chiffres d'affaires \$)



# Article 173 : et quelques autres résultats analyse Climat

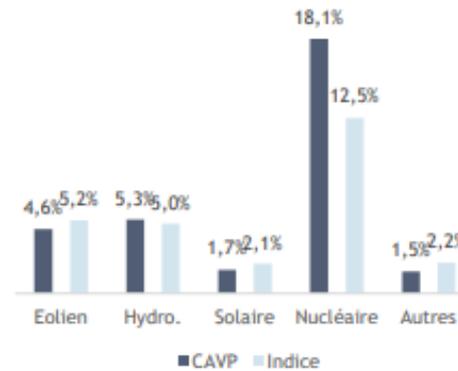
## Impact - Part Verte

**Entreprises - Activités Vertes**  
(% chiffre d'affaires pondéré)



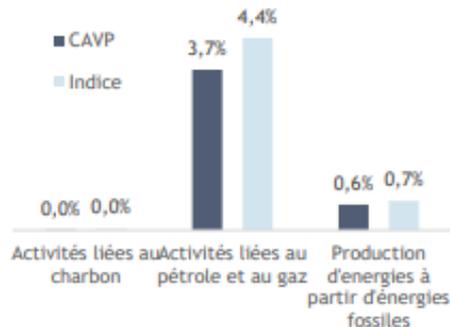
*Solutions environnementales : énergie alternative, efficacité énergétique, bâtiments "verts", prévention de la pollution, eau & agriculture durable*

**Souverains - Consommation d'énergies décarbonées**  
(% de la consommation d'énergie primaire nationale)

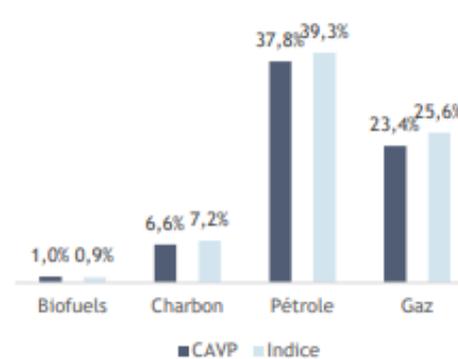


## Impact - Part Brune

**Entreprises - Activités Brunes**  
(% chiffre d'affaires pondéré)



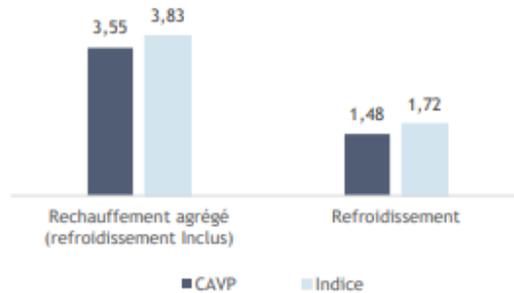
**Souverains - Consommation d'énergies fossiles**  
(% de la consommation d'énergie primaire nationale)



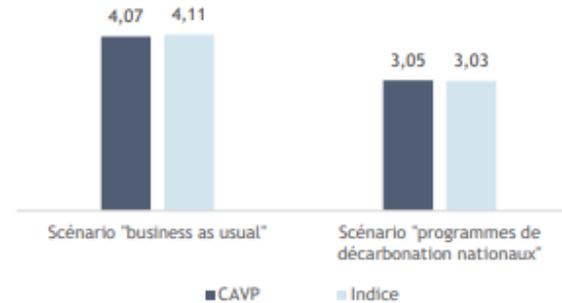
# Article 173 : et quelques autres résultats analyse Climat

## Potentiel de réchauffement climatique

Entreprises - Potentiel de réchauffement agrégé (°C)

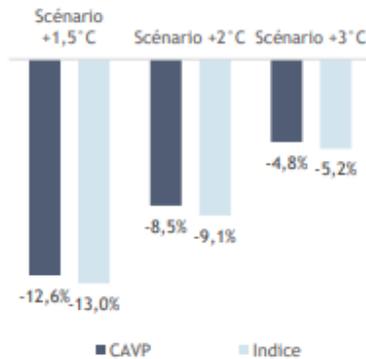


Souverains - Potentiel de réchauffement (°C)

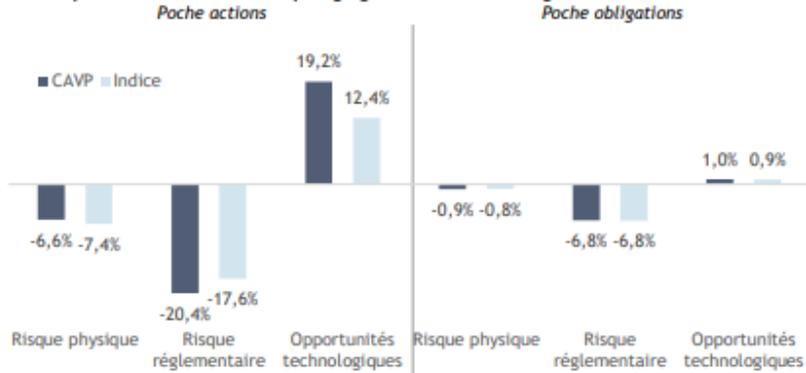


## Entreprises - VaR Climatique agrégée

VaR Climatique agrégée par scénario



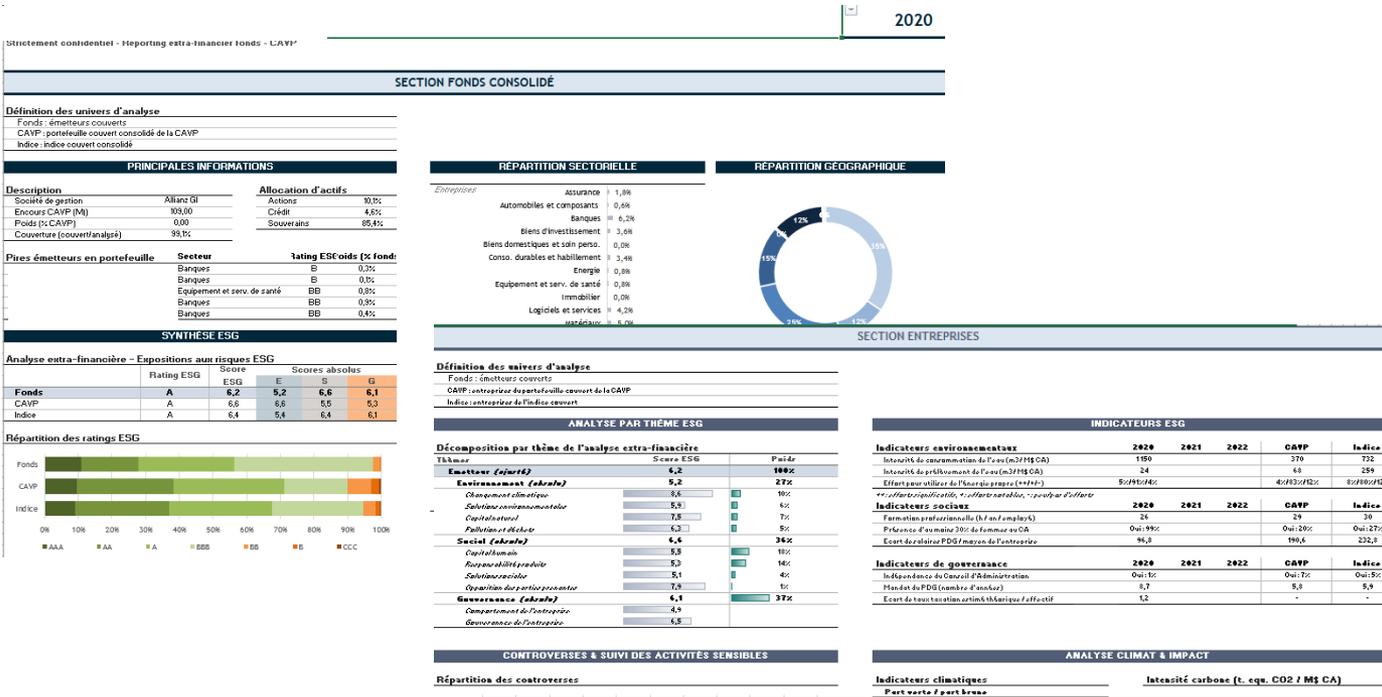
Décomposition de la VaR Climatique agrégée - Scénario contraignant



Note : Le scénario pessimiste est composé du scénario +1,5°C pour le risque réglementaire et les opportunités technologiques, et du scénario agressif pour les risques physiques. Le scénario +1,5°C est en effet le plus pessimiste car il implique une remise en cause importante du modèle d'activité des entreprises pour se conformer à une trajectoire de réchauffement climatique de seulement +1,5°C à horizon 2100.

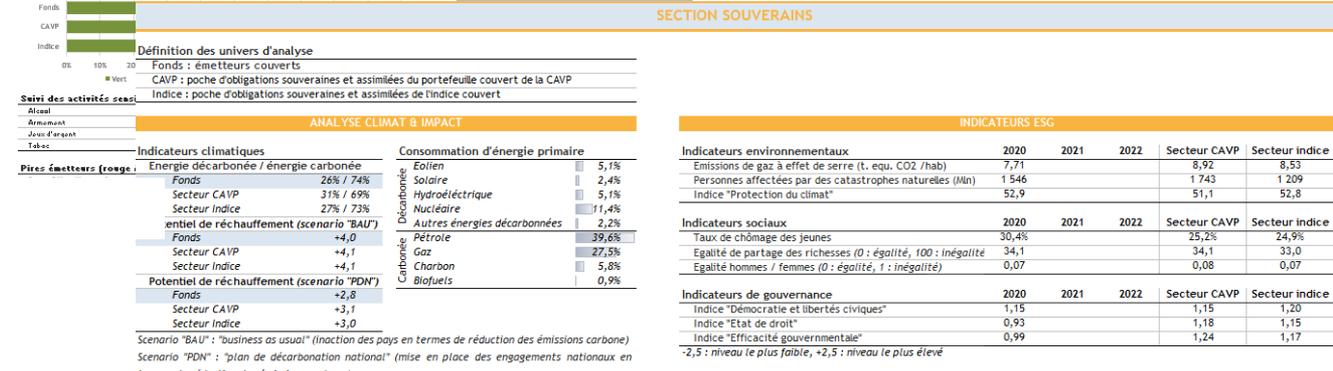
# Article 173 : analyse quantitative / fiches de reporting

► Par Fonds afin de développer le dialogue avec les sociétés de gestion...



Fiches réalisées par Amadeis

► ...et également par pays et par valeur afin d'enrichir l'analyse en interne des entreprises (actions ou obligations).



## Article 173 : axe qualitatif / démarche de la CAVP

Ce second axe est de loin, à nos yeux, le plus important :

### ► Philosophie

- **Privilégier le dialogue avec les entreprises**, via les sociétés de gestion, **privilégier les entreprises qui progressent**, même si elles sont mal notées au départ.
- **Rechercher les cercles vertueux** liant performance financière et performance sociale/sociétale/environnementale.

### ► Mise en œuvre

- **Questionnement des sociétés de gestion de fonds dédiés et des fonds ouverts** sur les thématiques ESG-Climat, développement du dialogue avec les entreprises sur ces questions, **recueil des exemples concrets d'apports à la gestion** / à la détection d'opportunités ou de facteurs de risques de l'approche ESG.
- **Pour les fonds dédiés, mis en œuvre d'une approche ESG intégrée** : même process de gestion enrichi d'une dimension supplémentaire ESG-Climat dans l'analyse de l'entreprise.
- **Inclusion dans les conventions de gestion** des fonds dédiés de la mise en œuvre de cette approche ESG intégrée et des reportings associés : réalisée pour la quasi-intégralité des fonds dédiés (à l'exception d'un fonds de portage en run off et des fonds de fonds dédiés).
- **Investissement en direct** : exclusion de la participation à certaines émissions obligataires sur des titres sensibles (Bayer, Volkswagen,...).

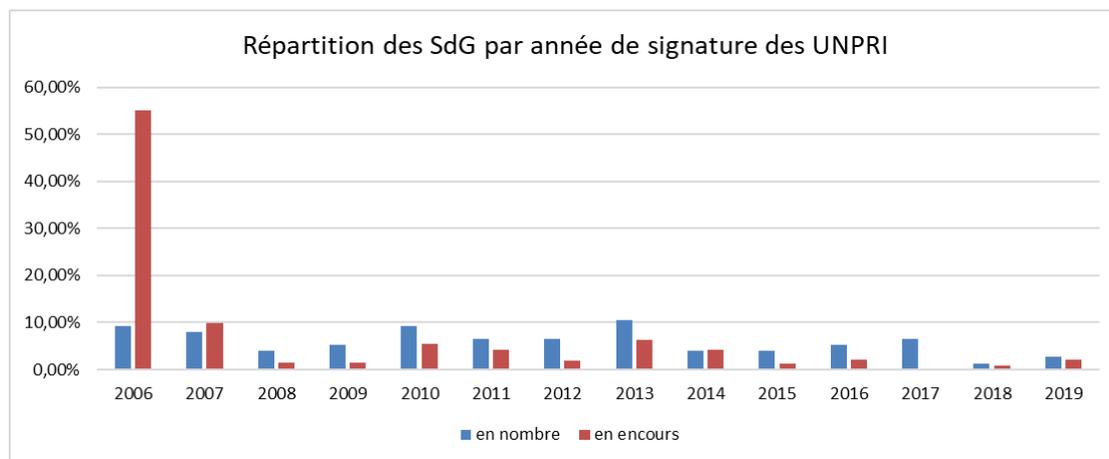
## Article 173 : axe qualitatif / focus UN-PRI

Cet axe qualitatif se retrouve dans les UN-PRI. Il est intéressant de constater que :

- ▶ Sur les 76 sociétés de gestion au travers desquelles la CAVP a investi :
  - 68 ont signé les UN-PRI, soit 89,5 % des sociétés de gestion et 97,63 % des encours confiés à des sociétés de gestion,
  - 54, soit 71,05 % des sociétés de gestion et 91,94 % des encours ont une notation UN-PRI stratégie et gouvernance de A ou de A+,
  - 7 viennent de signer les UN-PRI et ne sont pas encore notées.

▶ Sur les 11 sociétés de gestion gérant un fonds dédié pour le compte de la CAVP, 10 ont une notation UN-PRI stratégie et gouvernance de A+ et une de A.

▶ 55 % des encours sont gérés par des sociétés de gestion ayant adhéré aux PRI dès 2006.



▶ La CAVP elle-même a adhéré le 19 juillet 2019 aux UN-PRI dont les engagements se retrouvent déjà dans la Charte d'investisseur responsable du 18 juin 2017 (annexe 1).

▶ Ces informations sont celles de 2019, les UN-PRI n'ayant pas encore communiqué les notations 2020 en raison de la refonte du questionnaire.

## Article 173 : axe qualitatif / allons plus loin

► sur des thématiques propres à la CAVP



### ADN

**Santé**



**Retraite**



**Territoires**



### Déclinaison

Exclusion de certains secteurs  
comme le tabac

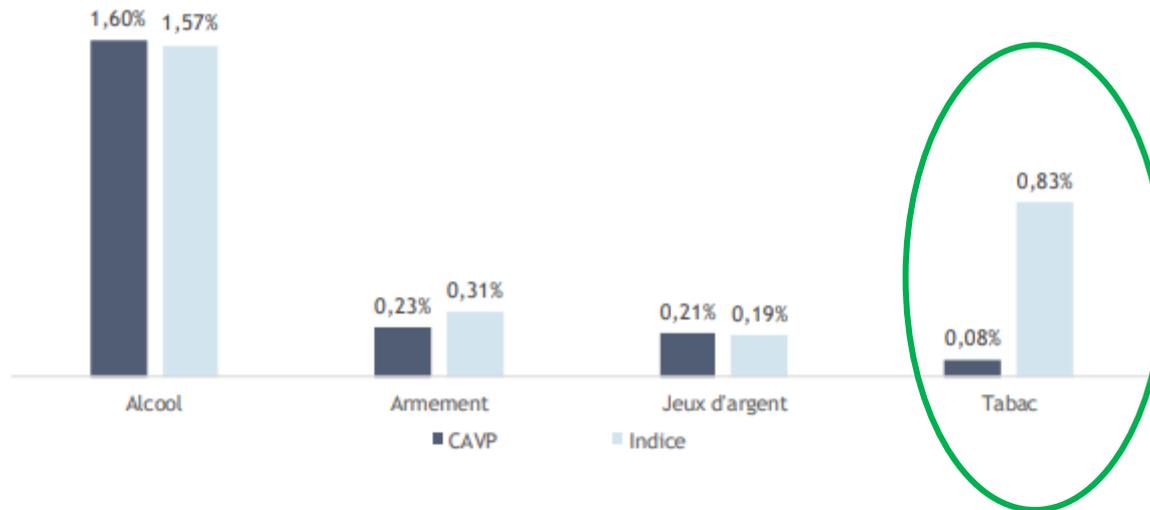
Investissements sur la thématique  
du « bien vieillir »

Participation à la cohésion des  
territoires via certains  
investissements

## Article 173 : zoom sur l'exclusion du secteur du tabac

### ► Mise en œuvre dans les fonds dédiés

Répartition des revenus par type d'activité sensible  
(% chiffre d'affaires pondéré)



**Un effet visible sur la composition du portefeuille global  
(fonds dédiés ou non) par rapport à l'indice**

## Article 173 : zoom sur la thématique « Bien Vieillir » (1/2)

### ► Engagement de 10 m€ dans le fonds 123 IM – Siel Bleu Impact Senior

Fonds de private equity géré par 123 IM et investissant dans des EHPAD dont les personnes âgées et les salariés sont accompagnés au niveau de l'activité physique par le Groupe associatif Siel Bleu.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### ► Dans ce cadre, **détermination d'indicateurs extra-financiers clés tant pour les résidents que pour les salariés.**

Parmi ceux-ci :

- résidents : suivi du nombre de chutes sur les 6 derniers mois, suivi du GIR, questionnaire EuroQol, .....
- salariés : nombre d'embauches, nombre de journées d'absence, d'arrêts de travail,
- la CAVP est membre du comité des Indicateurs non financiers.

### ► Label French Impact (février 2020)

## Article 173 : zoom sur la thématique « Bien Vieillir » (2/2)

- **Participation au Jury du prix 123 IM x Antropia ESSEC. Sélection 2020 en faveur du « Bien Vieillir »**

parmi les projets proposés :

- **la Maison des Sages / Habitat inclusif de personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer,**



- **Habit'âge / Habitat et vieillissement en territoire rural.**

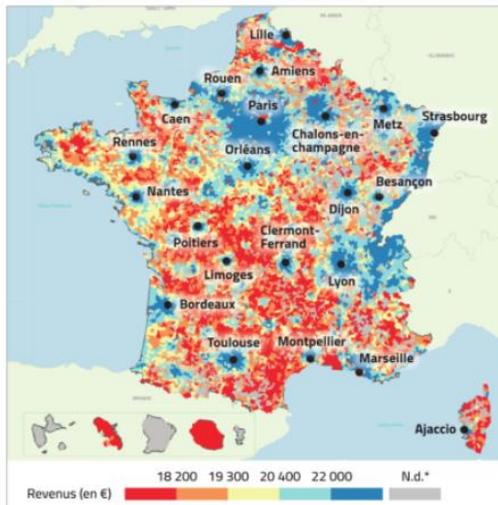


# Article 173 : axe qualitatif / allons plus loin / nouvelle thématique

## Investir dans les territoires et participer ainsi à la cohésion territoriale

### Problématique :

👁 Niveau de vie médian par commune



*Niveau de vie médian annuel en euros, pour une personne seule, après impôts et prestations sociales. Données détaillées au niveau des communes. \*N.d. : données non disponibles.*

*Source : Insee, données 2014. Cartographie Observatoire des territoires – CGET.*

Un coup d'œil rapide à la première carte peut laisser conclure que les plus pauvres vivent dans les zones rurales, loin des villes.

« la France périphérique »  
de Christophe Guilly

« l'Archipel Français »  
de Jérôme Fourquet

des disparités qui augmentent au cours du temps pour un certain nombre de départements (cf stats. INSEE)

Légitimité des pharmaciens pour se saisir de cette question :

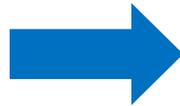
- ▶ présents sur tout le territoire,
- ▶ au contact direct de l'ensemble de la population,
- ▶ ont les capacités d'agir grâce à leur régime de retraite.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Article 173 : zoom sur la thématique « cohésion des territoires » (1/2)

**Participer à la  
cohésion  
des  
territoires via**



Fonds Interpharmaciens (cf slide suivante)

Fonds de Private Equity

Investissant tout particulièrement en région, notamment :

- Ixo (moitié Sud)
- NCI (Bretagne / Pays de Loire/ Normandie / Haut de France)
- FIT (Grand Est)
- .....



Fonds à impact sur cette thématique (investissements à venir)

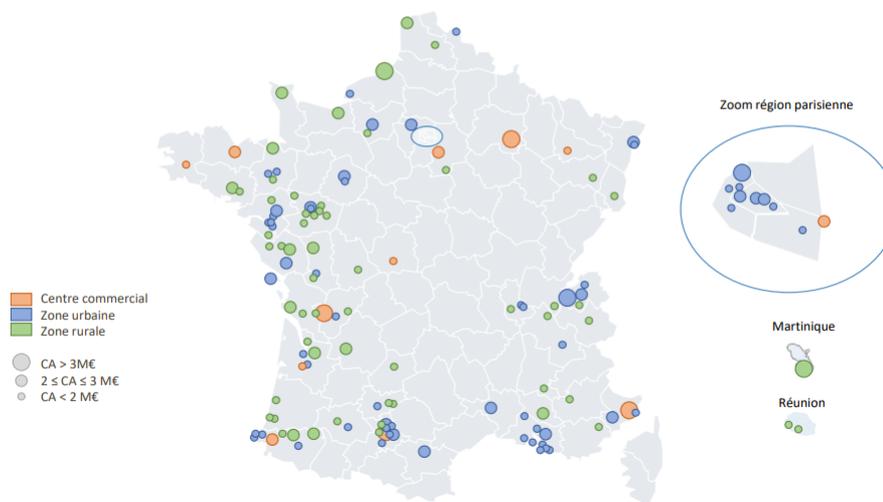
**Toujours en conciliant rentabilité & impact (cf. Charte de la CAVP)**

## Article 173 : zoom sur la thématique « cohésion des territoires » (2/2)

### Renforcer le maillage territorial via le fonds InterPharmaciens

**Objectif** : financer l'installation des jeunes pharmaciens qui n'ont pas l'apport suffisant pour démarrer leur activité en préservant leur indépendance

La CAVP participe ainsi au **maintien du maillage territorial** et à la revitalisation du territoire en permettant aux pharmacies situées en territoire rural de se maintenir (45 % des installations financées).



Par typologie d'officine

Type d'officine	Dossiers	%
Rurale	59	45%
Zone urbaine	61	46%
Centre commercial	12	9%
<b>Global</b>	<b>132</b>	<b>100%</b>

## Article 173 : axe qualitatif / coopération / partage d'expérience

En plus des **échanges fréquents de la CAVP avec les assets managers** sur les meilleures pratiques de l'ESG :

- ▶ participation à la **Commission investissement responsable de l'AF2I,**
- ▶ adhésion aux **UN-PRI et au FIR,**
- ▶ participation aux **groupes de travail sur l'Impact du FIR, d'Impact Invest Lab et de Finance For Tomorrow,**
- ▶ participation au **Jury Impact d'Option Finance,**
- ▶ participation au **Comité d'Indicateurs Non Financiers de 123 Impact Senior / Siel Bleu (Bien Vieillir),**
- ▶ participation au **Jury du prix 123 IM x Antropia ESSEC Sélection 2020 en faveur du « Bien Vieillir ».**